

3 novembre 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°3001 du 8 octobre 2025](#) concernant les projets européens de centres de retour hors UE, le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a indiqué que le gouvernement estimait que la coopération multilatérale était indispensable pour la gestion des migrations et qu'il suivait attentivement les projets connexes développés par d'autres États membres de l'UE, sans exclure la possibilité de créer des centres de retour en dehors de l'UE. Ces centres ne concerneraient que les ressortissants de pays tiers en situation irrégulière, le Luxembourg n'étant pas favorable à l'externalisation du traitement des demandes d'asile. Le gouvernement souligne que tout transfert vers des centres de retour doit être soumis à des garanties strictes en matière de droits de l'homme et de protection des enfants.
- Dans leur réponse conjointe à [la question parlementaire n°2941 du 25 septembre 2025](#) concernant la prise en charge des demandeurs de protection internationale souffrant de traumatismes, le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, et le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, ont fourni des informations sur la formation dispensée aux agents de la Direction générale de l'immigration et de l'Office National de l'Accueil (ONA) afin d'identifier et de traiter les demandes de protection internationale des personnes vulnérables. Par ailleurs, ils ont présenté les garanties procédurales mises en place pour les personnes vulnérables et traumatisées.
- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°2993 du 6 octobre 2025](#) concernant les difficultés d'obtention d'un titre de séjour malgré un emploi stable, le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a indiqué que les personnes qui continuent à travailler malgré une décision de retour et l'obligation de quitter le territoire, et qui y séjournent illégalement, ne peuvent obtenir de titre de séjour. Un emploi à temps plein ne suffit pas à lui seul pour obtenir un titre de séjour.

Événement du Réseau européen des migrations:

Conférence organisée par EMN Portugal « **Strengthening integration: specific challenges arising from international protection** », le 28 novembre 2025, (événement présentiel) à Lisbonne. Veuillez vous [inscrire ici](#).

Chiffre de la semaine: 10,4

Eurostat a publié la publication interactive « Démographie en Europe - édition 2025 », qui permet d'explorer les données au niveau de l'UE et des pays, ainsi que de comparer les tendances sur plusieurs années. La section « Population diversity » présente des données sur l'immigration et à l'émigration, la population non nationale et l'acquisition de la nationalité. En 2023, sur les 1,1 million de nationalités accordées par les pays de l'UE, les principaux groupes ayant acquis la nationalité étaient les Syriens (10,4 %) et les Marocains (10,2 %).

Source : [Eurostat](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en